

RÉTABLISSEMENT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES,

Actions en faveur de la Chevêche d'Athéna

27 / 04 / 2024



Agir pour
la biodiversité



SOMMAIRE

CHAPITRE 01

P.3

CONTEXTE FRANCILIEN

CHAPITRE 02

P.7

2009-2020 :
DES ÉTUDES MENÉES PAR LE
CORIF ET LA LPO

CHAPITRE 03

P.12

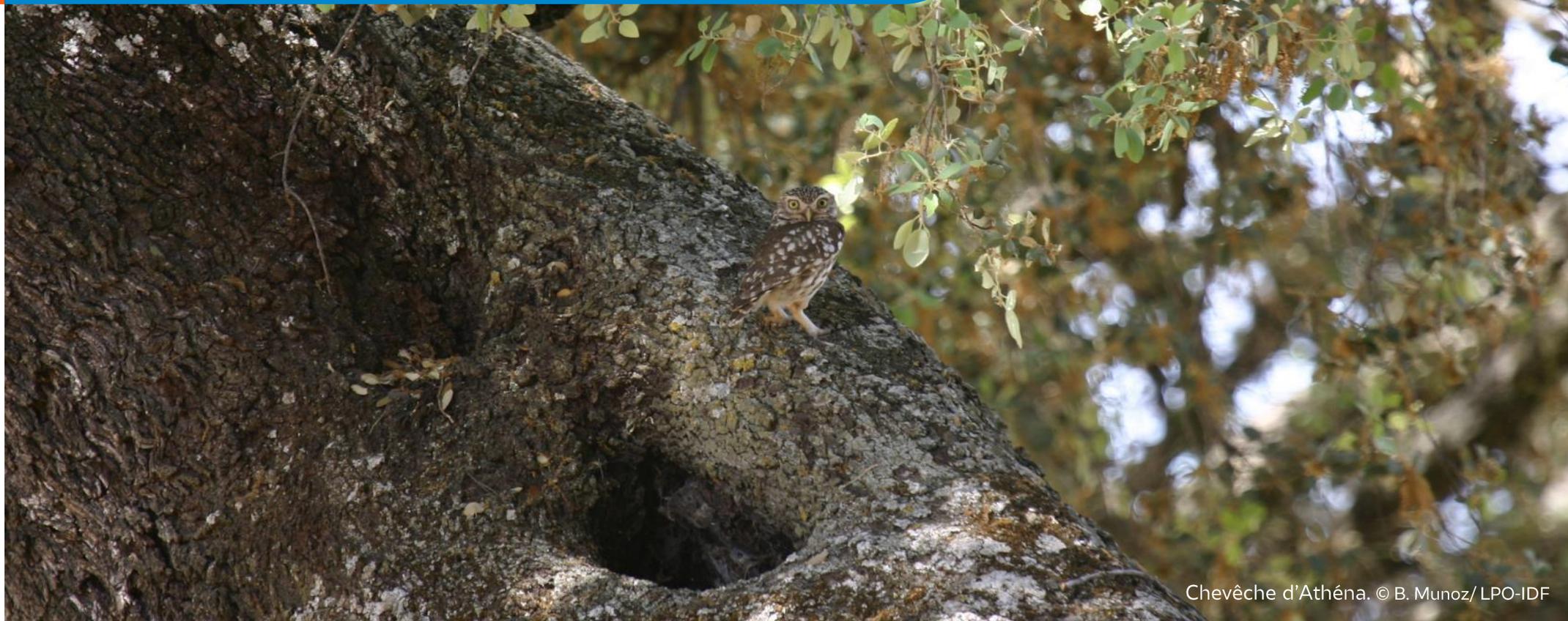
2022-2025 :
NOUVEAU PROJET ET
RESTAURATION DES
CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

CHAPITRE 04

P.21

UN PROJET
AGROENVIRONNEMENTAL ET
CLIMATIQUE

LE CONTEXTE FRANCILIEN



LA CHEVÊCHE D'ATHÉNA



Prairies avec des alignements d'**arbres têtards**

© N. Macaire / LPO



Vastes **pâturages** et prairies avec des **arbres isolés**

© I. Anglade / LPO-IDF



Secteurs de polyculture-élevage avec **vergers** traditionnels

© P. Da Silva



Abords de **villages** et de bâtiments isolés

© I. Anglade / LPO-IDF

UNE ESPÈCE MENACÉE PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES



Destruction des habitats

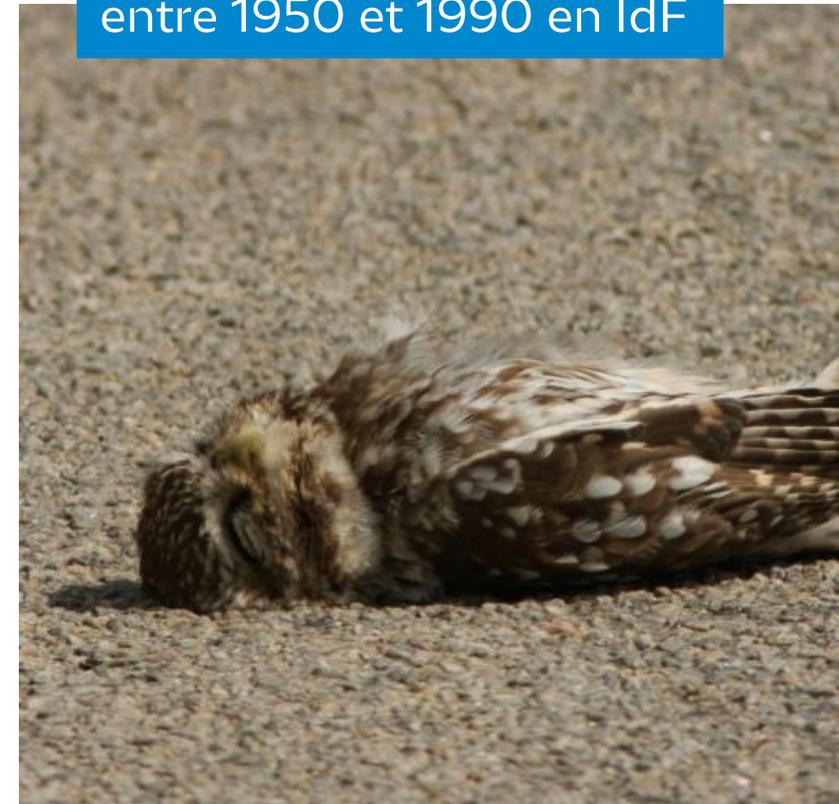
© I. Anglade / LPO-IDF



Pollutions

© I. Anglade / LPO-IDF

**Perte de 2/3 des effectifs
entre 1950 et 1990 en IdF**



Fragmentation des habitats

© A. Boullah / LPO

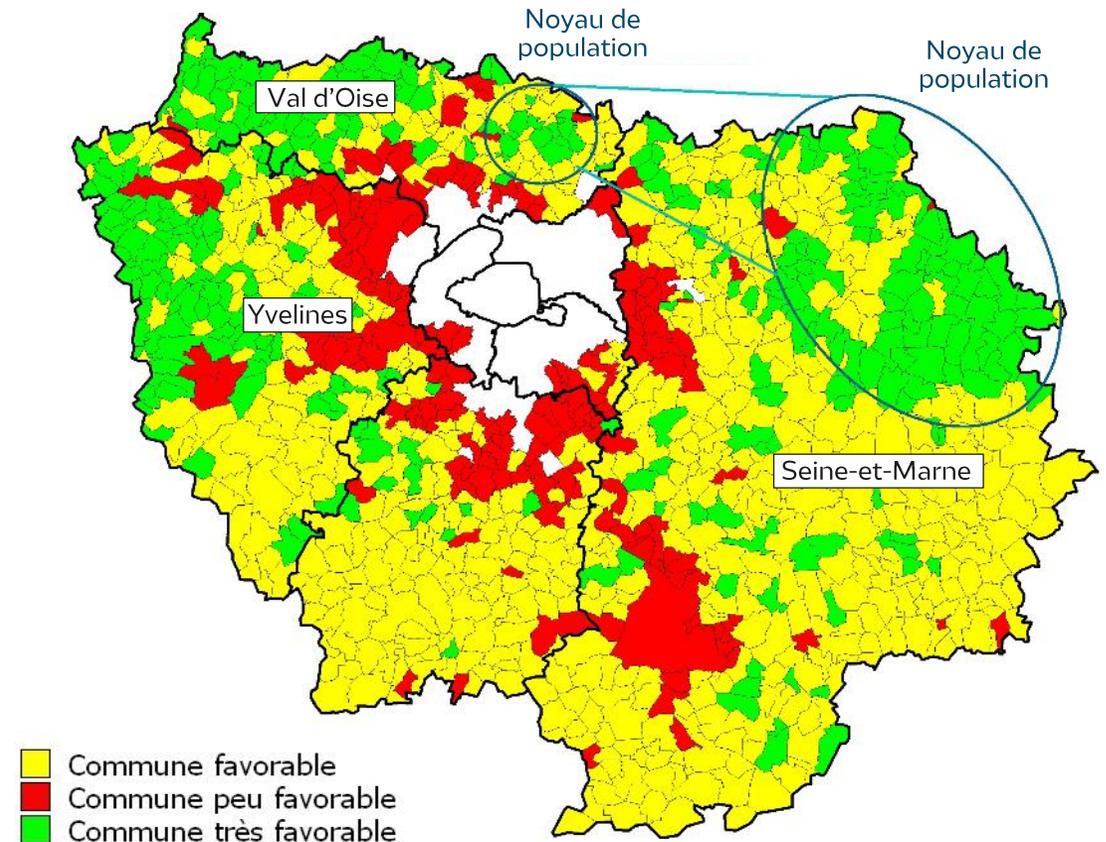
2009-2020 : ÉTUDES MENÉES PAR LE CORIF ET LA LPO IDF



ETUDE DU CORIF

2009-2012

- Mise en place d'un **recensement régional standardisé** et établissement d'un **modèle cartographique**
- Identification de **noyaux de population**



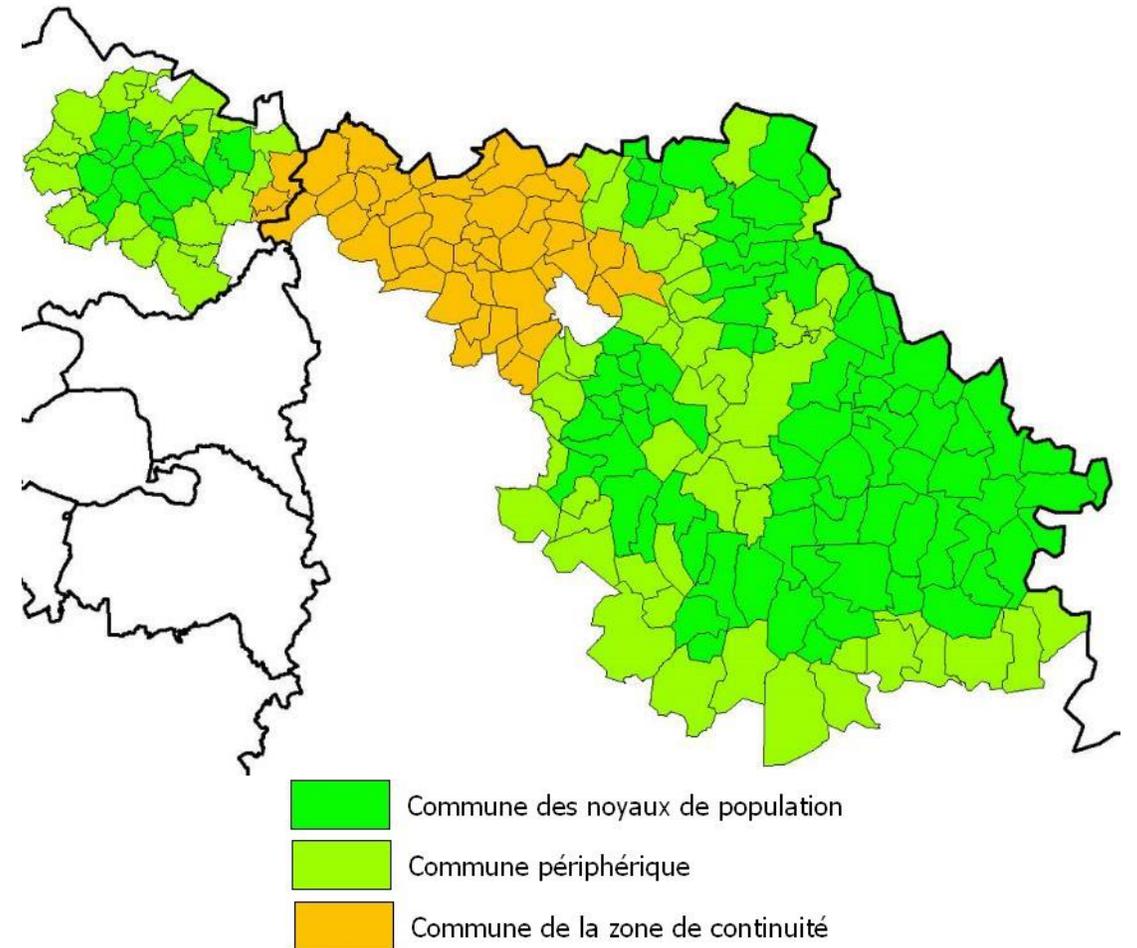
Anglade et al., 2016
Issu d'une étude du CORIF (2012)

Classement des communes en fonction de leur caractère plus ou moins favorable à la chevêche

DU CORIF A LA LPO IDF

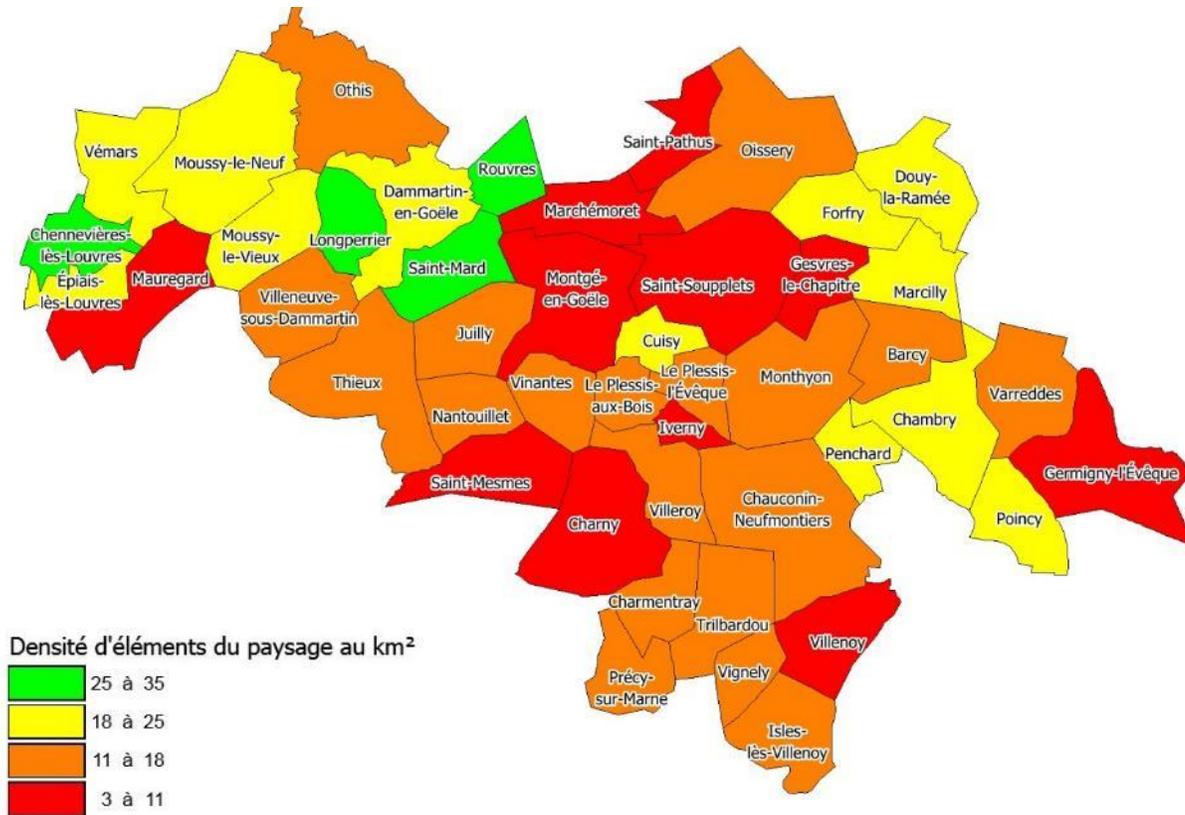
2013-2020

- **Étude plus fine** centrée sur les noyaux de population de l'**est du Val d'Oise** et du **nord de la Seine-et-Marne**
- Début des **réflexions sur la mise en place d'aménagements** favorables à la chevêche et la création d'une **zone de continuité**



Carte du secteur d'étude Val d'Oise/Seine-et-Marne

CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE DE CONTINUITÉ



Des communes avec très **peu d'éléments** du paysage



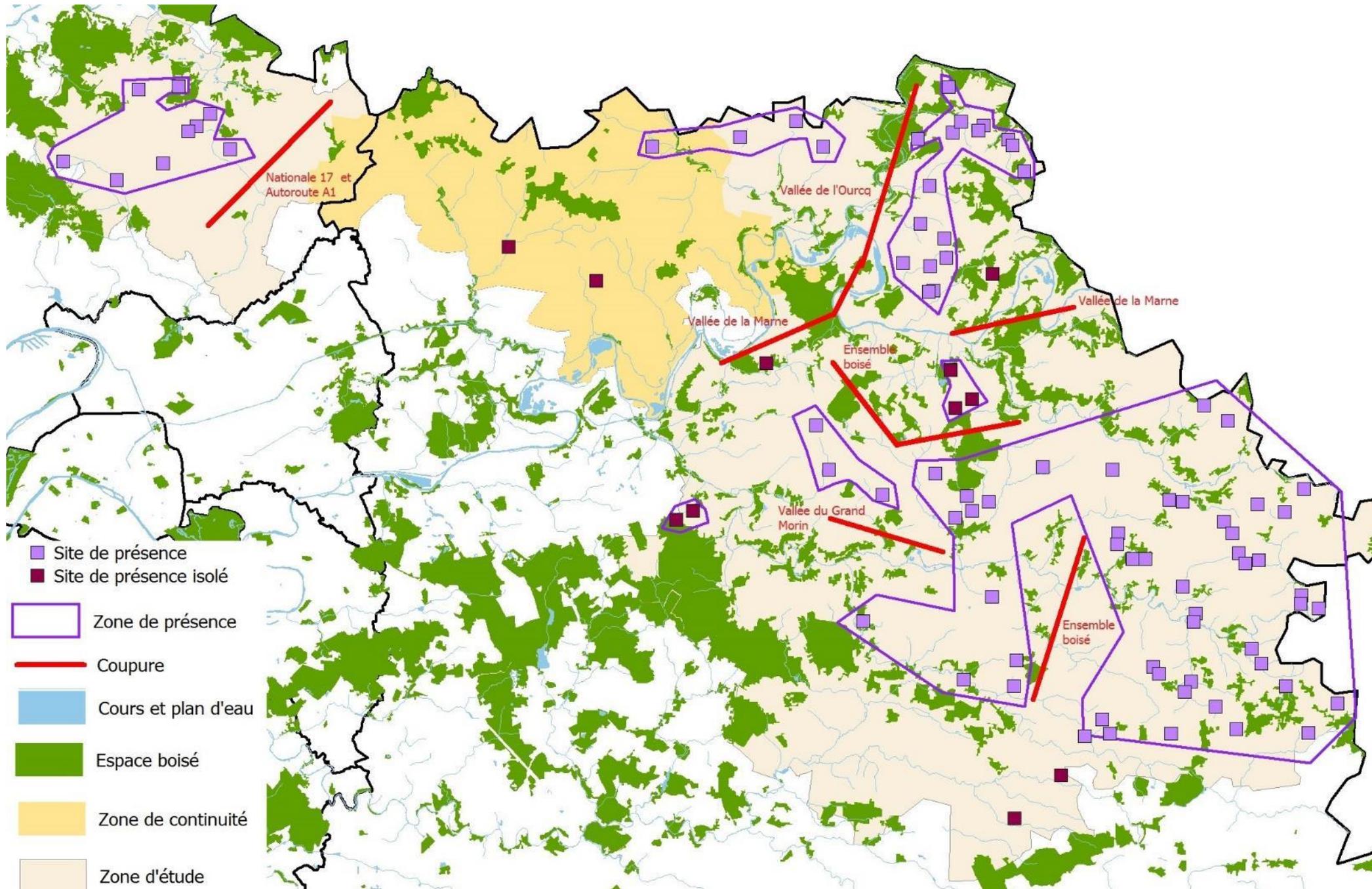
© I. Anglade / LPO-IDF

Des éléments qui sont en **mauvais état de conservation**



© M. Balandier / LPO-IDF

Densité en éléments du paysage par commune

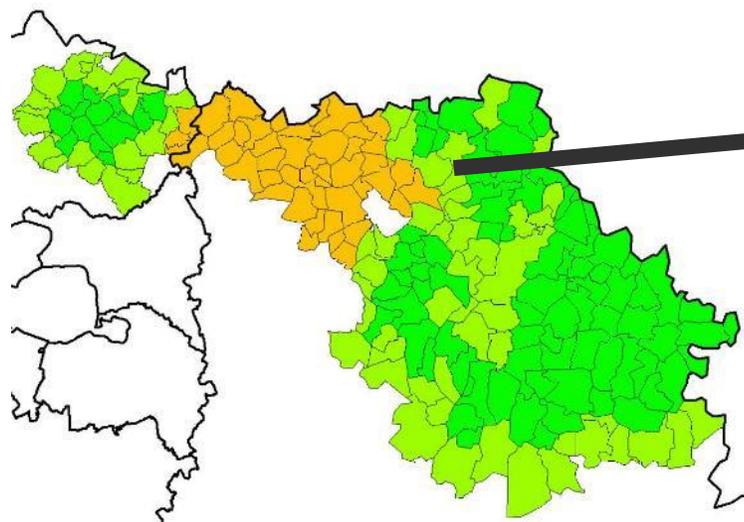


2022-2025 : NOUVEAU PROJET ET RESTAURATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



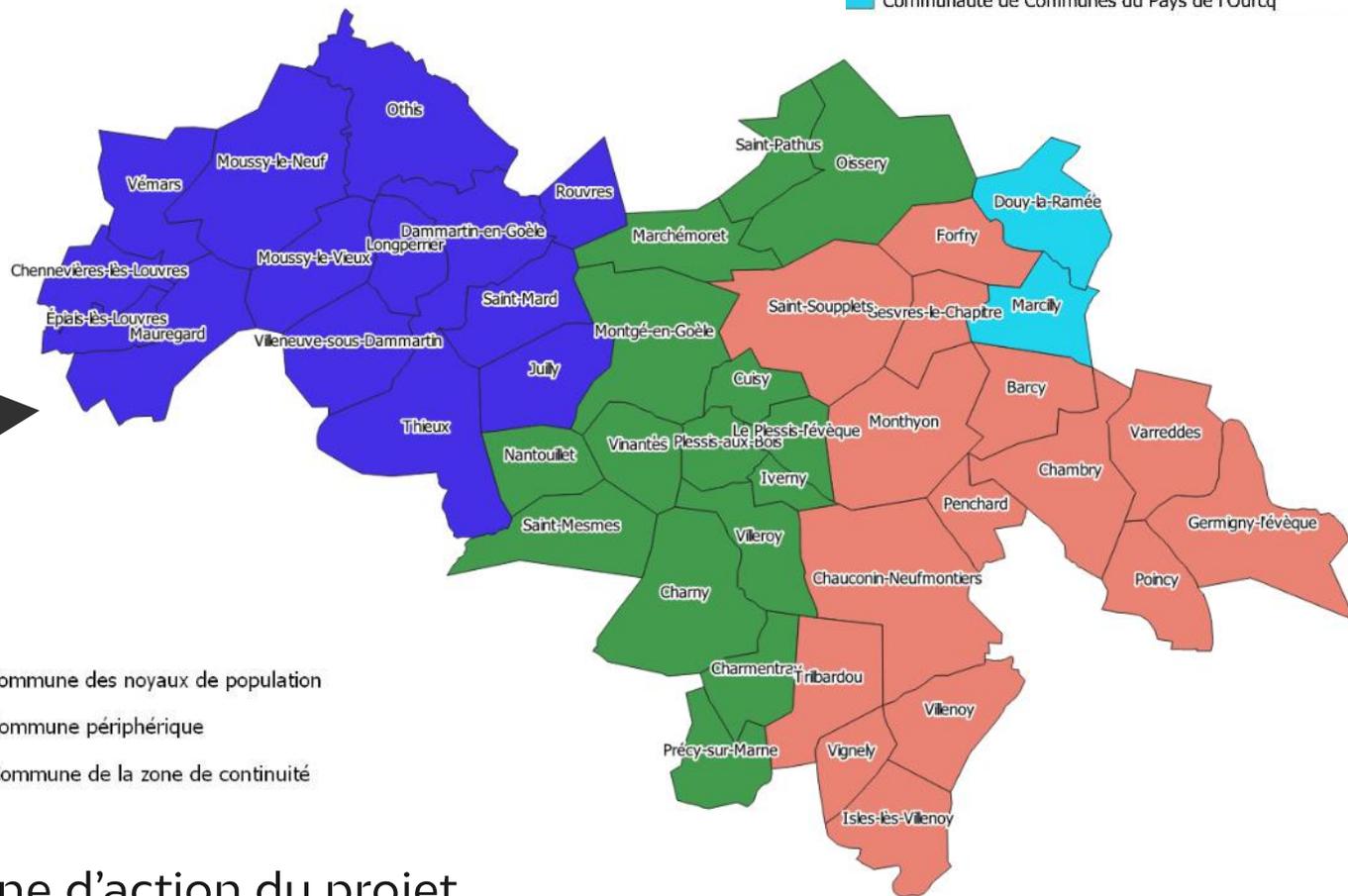
2022-2025 : UN NOUVEAU PROJET POUR LA CHEVÊCHE

Objectifs : consolider et renforcer les populations de chevêche en reconstituant des continuités écologiques favorables



- Commune des noyaux de population
- Commune périphérique
- Commune de la zone de continuité

- Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France
- Communauté de Communes Plaines et Monts de France
- Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux
- Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq



Zone d'action du projet

2022-2025 : UN NOUVEAU PROJET POUR LA CHEVÊCHE

Actions prévues



Plantation d'arbres,
de vergers, de haies

© A. Boullah / LPO



Installation de
nichoirs

© P. Da Silva



Exposition sur les
rapaces nocturnes

© LPO-IDF

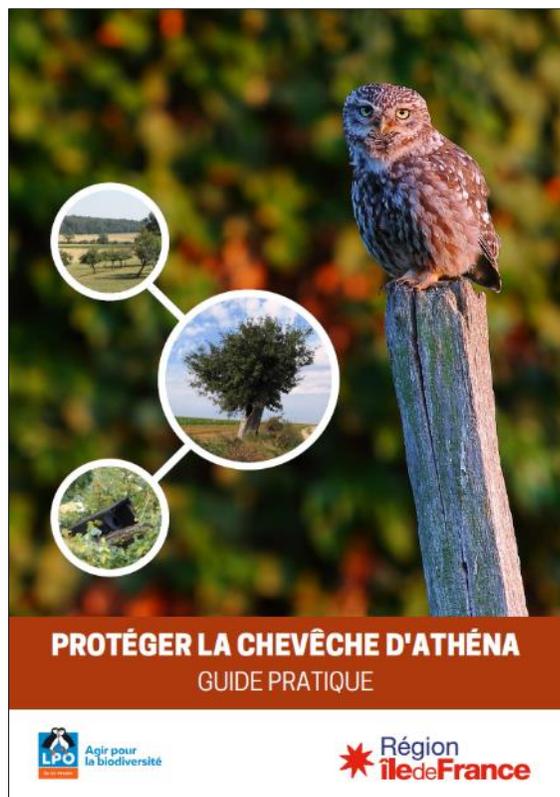


Animations et
sorties nocturnes

© P. Da Silva

2022-2025 : UN NOUVEAU PROJET POUR LA CHEVÊCHE

Nouvelle version du **guide pratique**



CONSERVER ET ENTREtenir L'HABITAT

4. Maintien de surfaces enherbées

Les prairies, en particulier **fleuries**, permettent aux **pollinisateurs et auxiliaires** des cultures (oiseaux, coccinelles, chauve-souris) de trouver un couvert favorable pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie. Ce sont notamment des **secteurs de chasse privilégiés** pour la chevêche qui y trouve les micromammifères et insectes qui composent son alimentation. Les prairies permettent également de diversifier les sols.

Intervention : tous les ans selon les modalités décrites ci-dessous
Matériel : un seul tracteur avec une seule faucheuse et utilisation d'une barre d'effarouchement à l'avant du tracteur

Conseils pour la gestion des prairies fleuries :

- Possibilité de **faucher tardivement** (fin de l'été)
- Privilégier une **gestion différenciée** pour créer des hauteurs d'herbe différentes
- **Pas de produits phytosanitaires**
- Laisser quelques jours les produits de fauche sur site avant de les exporter
- Privilégier une **fauche centrifuge** (qui ne piège pas la faune au centre de la parcelle) à **faible vitesse** (maximum 8 km/h)
- Laisser les débris végétaux au sol pendant 1 à 2 jours avant de les exporter

Gestion différenciée des prairies fleuries

Fauche 1 (fin de la partie extérieure de la parcelle en pleine floraison (juin))

Fauche des 2 parties fin septembre/début octobre à 10 cm du sol avec exportation et on laisse une zone non fauchée possible : la partie extérieure sera refléuri entre temps

Le faucheur s'éloigne vers l'extérieur

Déplacement du tracteur

Méthode de fauche centrifuge

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SITES

13. Installation de nichoirs et de boîtes à jeunes

Nos territoires n'offrent pas toujours, ou plus, des **sites de reproduction** pour la chevêche. Les cavités naturelles propices à sa nidification mettent des années avant de se former dans les nouveaux arbres plantés. L'objectif est de **palier** temporairement au **manque de cavités** en posant des **nichoirs artificiels** dans des milieux favorables.

Pose des nichoirs : toute l'année
Nettoyage : septembre-novembre
Fréquence : chaque année

Conseils pour l'installation de nichoirs :

- Dans la mesure du possible, **placer deux ou trois nichoirs sur une même zone** pour offrir refuge pour la femelle lorsque les jeunes grandissent
- **Où placer les nichoirs ?**
 - Si vous êtes un particulier : placer les nichoirs dans un **secteur favorable** de la cavité occupée (quelques centaines de mètres à 2 kilomètres) afin de consolider les couples, leur donner la possibilité d'occuper une nouvelle cavité pour nicher les années suivantes ou d'offrir des cavités aux jeunes qui dispersent
 - **Ne pas placer de nichoir sur les bordures de routes ou lignes ferroviaires**
- **Comment placer les nichoirs ?**
 - Placer les nichoirs horizontalement sur des arbres ou des bâtiments solides, entre **3 et 5 mètres** de hauteur
 - Orienter le trou d'envol **sud-est** afin d'empêcher les pluies et vents dominants de s'introduire à l'intérieur
- Des **copeaux** peuvent être placés au fond
- Les nichoirs doivent être **régulièrement réhabilités ou changés** en fonction de leur vitesse de dégradation
- Des **suivis** peuvent être réalisés chaque année à la mi-juin pour vérifier l'occupation des nichoirs
- Mettre des **abris au sol pour les jeunes** à proximité du site de nidification car ils sortent du nid avant de savoir voler

2022-2025 : UN NOUVEAU PROJET POUR LA CHEVÊCHE

Exposition sur les rapaces nocturnes d'Île-de-France

- Mise à jour d'une ancienne exposition du CORIF sur les rapaces nocturnes
- 15 panneaux : ajout d'un panneau sur le projet Chevêche et un autre sur les continuités écologiques



2022-2025 : UN NOUVEAU PROJET POUR LA CHEVÊCHE

Organisation de réunions publiques

Objectifs : présenter la chevêche et le projet, **sensibiliser**, mobiliser de nouveaux bénévoles pour **renforcer les actions des groupes locaux**.

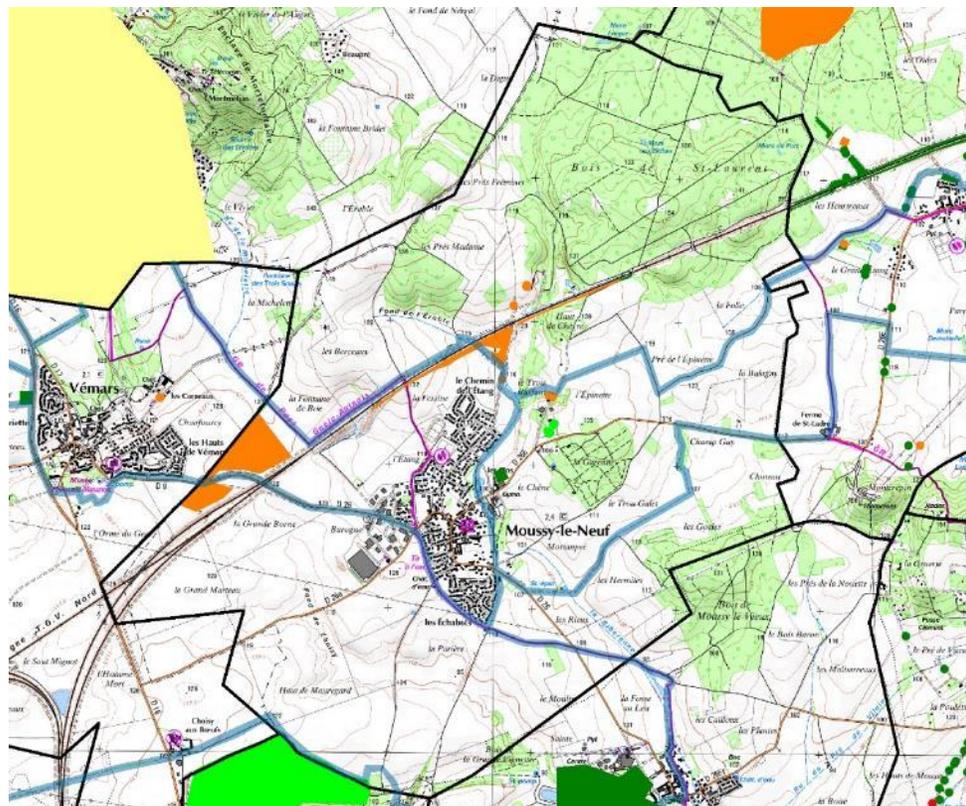
D'autres réunions à venir en 2024 et 2025.



Chevêche d'Athéna. © S. Deschandol / LPO-IDF

2022-2025 : UN NOUVEAU PROJET POUR LA CHEVÊCHE

Visites de terrain pour **localiser des secteurs propices** à l'installation d'aménagements.



-  Axe de travail
- Intérêt fort pour la Chevêche
 -  Bon état de conservation
 -  Moyen état de conservation
 -  Mauvais état de conservation
- Intérêt moyen pour la Chevêche (hors grandes cultures)
 -  Bon état de conservation
 -  Moyen état de conservation
 -  Mauvais état de conservation
-  Commune de la zone de continuité
-  Commune des noyaux et périphériques

Commune de Moussy-le-Neuf (2015)

2022-2025 : UN NOUVEAU PROJET POUR LA CHEVÊCHE



Arbre à cavité. © I. Anglade / LPO-IDF

- **Rencontres** avec des agriculteurs, des particuliers, des élus intéressés
- **Installation de nichoirs** sur plusieurs communes (en lien avec nos groupes locaux)
- Organisation des **animations scolaires** et d'une **sortie nocturne**
- **Prospections 2024** : présentation du protocole en visio le 10 janvier 2024

PROCHAINES ÉTAPES



Chantier de plantation d'une haie. © A. Boullah / LPO

Plantations participatives

Premiers chantiers :

- ✓ les 19 et 20 décembre 2023 à Saint-Mesmes (77) (chemin de la Fosse Pourceau) : plantation de 600 mètres de haie (avec le projet Friquet)
- ✓ Plantation 17/02 à Marcilly (haie 110m, alignement de saules et verger haute tige (6)

D'autres chantiers seront organisés en automne/hiver 2024 et 2025 (au moins 1 sur chaque communauté de communes).

UN PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE

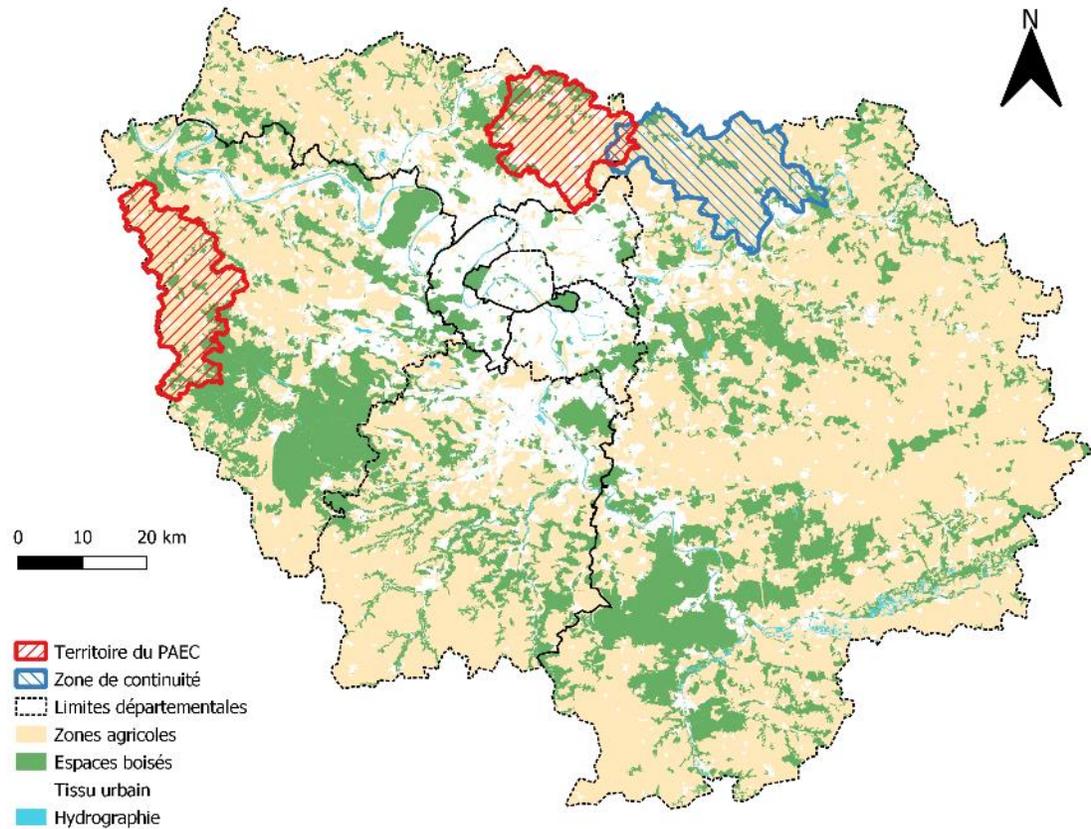
- Projet de territoire porté par un opérateur
- Des **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** proposées dans le cadre de la PAC
- Gestion par la DRIAAF
- Financé par le FEADER et l'Etat
- Engagement des exploitants pendant 5 ans avec respect d'un cahier des charges

Soutenir le développement rural
Adoption de pratiques plus **respectueuses de l'environnement**

Préserver la Chevêche d'Athéna et ses milieux



LE PAEC CHEVÊCHE - LPO



Le territoire du PAEC Chevêche est délimité en rouge ci-dessus

- **MAEC à enjeux biodiversité**
Ouest des Yvelines : 41 communes
Est du Val d'Oise : 42 communes

Zones de forte densité
mais **fragmentation** de
sa distribution



© B. Munoz



66-67% de
cultures céréalières



3-6% de prairies

LES DIFFÉRENTES MESURES PROPOSÉES



Préservation des
secteurs de chasse



Préservation des milieux humides

© Maxime Balandier



Gestion durable des surfaces herbacées

© Marine Cornet, Maxime Balandier

LES DIFFÉRENTES MESURES PROPOSÉES

Préservation des secteurs de chasse,
des zones refuges et de reproduction



Création de couverts

© Marine Cornet

Entretien durable des éléments fixes du paysage

© Marine Cornet, CORIF, Maxime Balandier

BILAN PAEC 2015-2022

- 33 agriculteurs engagés
- Plus de 160 hectares de couverts engagés (gestion durable de surfaces herbacées et création de couverts)
- 7 km de linéaire (haies, ripisylves...) engagés

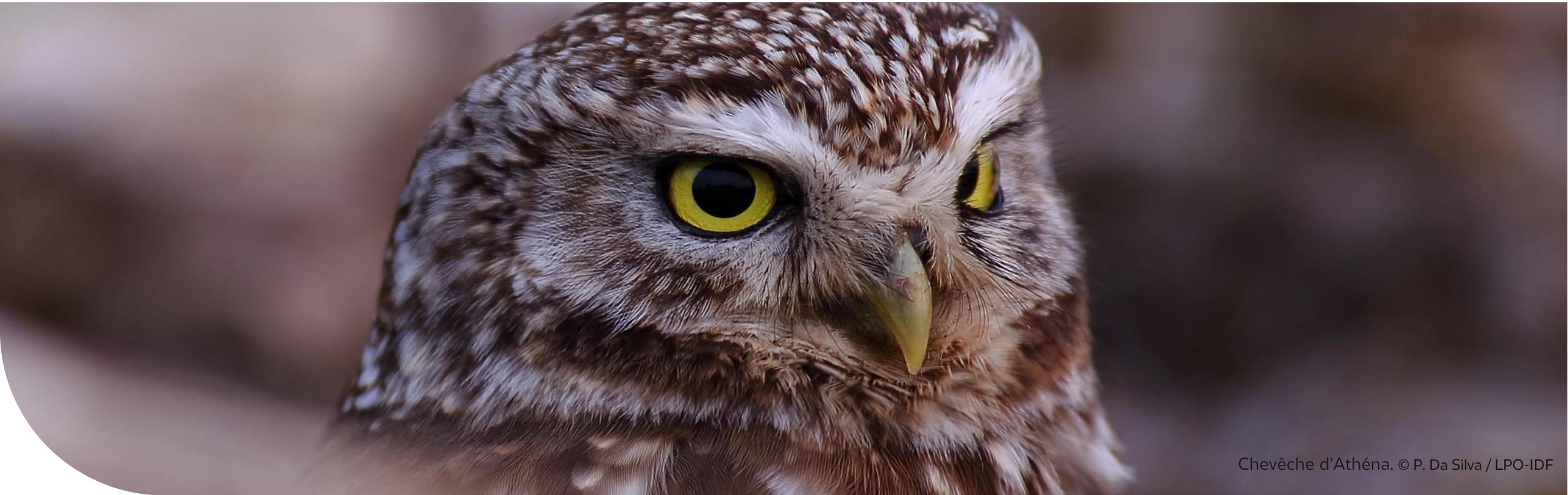
2023-2027

- Déjà 18 signataires
- Zone élargie du projet « continuités »
 - Pose de nichoirs avec les agriculteurs signataires



© B. Munoz

MERCI !



Chevêche d'Athéna. © P. Da Silva / LPO-IDF

Les photographies et illustrations de cette présentation ne sont pas libres de droit. Sauf autorisation explicite du propriétaire ou/et du diffuseur de l'œuvre, leurs reproductions, représentations, adaptations ou modifications, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, sont interdites.



Agir pour
la biodiversité

CONTACT :

Maxime Balandier

Chargé d'études agriculture et biodiversité

Délégation LPO Île-de-France

Tél : 06 28 78 70 04 / 01 53 58 58 38

Parc Montsouris

26 boulevard Jourdan, 75014 Paris

www.lpo-idf.fr